

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D81

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Avis sur révision n° 1 du PLU**

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a adopté lors de sa séance du 6 juillet 2009 une délibération relative à un nouvel arrêt du projet de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de Décines Charpieu.

Le dossier concerne les objectifs fondamentaux poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable dans le cadre de la réalisation d'un équipement sportif d'envergure et de diverses activités d'accompagnement (Grand stade de l'Olympique Lyonnais). Il intègre des modifications rendues nécessaires par suite des aléas de procédure.

La commune, sur ce dossier, avait émis un premier avis favorable lors de sa séance du 24 avril 2008. Le projet paraissant toujours digne d'intérêt, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 123-9,
- Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Lyon n° 2009-0880 adoptant le nouvel arrêt du projet de la révision n° 1 du PLU,
- **EMET un avis favorable sur l'arrêt du projet de réunion n° 1 du PLU de la Communauté Urbaine de Lyon concernant le territoire de la commune de Décines Charpieu,**
- **DIT que le dossier d'arrêt du projet annexé à la délibération du Grand Lyon est tenu à la disposition du public,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 septembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.